

InfoCOUPE

Février 2024

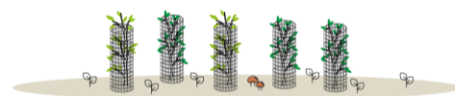
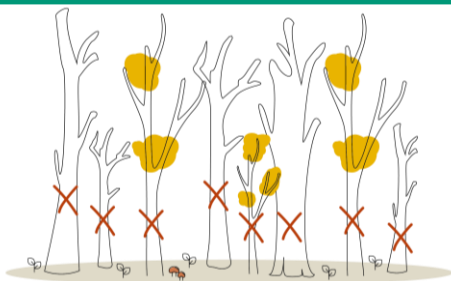
Forêt domaniale de La Malmaison

La forêt domaniale de la Malmaison est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2010-2024.

Cette forêt est touchée par la maladie de l'encre qui affecte ses peuplements de châtaigniers.

Dans ce contexte et en parallèle des actions sylvicoles inhérentes à la gestion durable de cette forêt, les forestiers ont programmé une coupe sanitaire sur les parcelles 17, 63a et 83 situées sur la commune de Rueil-Malmaison, afin d'accompagner le renouvellement et la résilience des peuplements forestiers.

Une coupe sanitaire suivie d'une plantation



Si la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt (maladie et crise sanitaire par exemple), tous les arbres dépérissants ou morts sont coupés. Une plantation est ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt.

Informations coupe

Parcelle	17	63a	83
Surface	2,53 hectares	1,72 hectares	2 hectares
Volume de bois prélevé	370 m ³	590,18 m ³	239,74 m ³
Type de peuplements	Châtaigniers dépérissants ou morts		
Date de début des travaux	Semaine 10 - Mars 2024		
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise		

Des coupes nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et renouveler la forêt

En forêt de La Malmaison, une des forêts les plus proche de Paris, la sécurité des usagers est la première préoccupation des forestiers. Les châtaigniers malades **sont dangereux**, leur chute peut provoquer des accidents aux personnes et aux biens. Afin de **reconstituer la forêt et d'assurer la sécurité de tous**, l'ONF procède à des coupes de bois importantes provoquant des trouées dans la forêt, ce qui impacte le paysage forestier. Intervenir **en une seule fois limite le tassement des sols**. De plus, les forestiers préservent et conservent tous les arbres des autres essences quand la coupe ne met pas en péril leur développement. Ce sera le cas parcelle 17 où les chênes ainsi que les bouquets de charmilles seront conservés, À la suite de ces coupes l'Office programme des **plantations d'essences résistantes au pathogène, adaptées au sol et au climat, pour assurer une forêt résiliente pour les générations futures.**

Plus d'infos dans la vidéo ci-dessous :



Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers mandatée par l'ONF. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Après cette coupe ?

Les parcelles 17, 63a et 83 vont bénéficier d'une plantation l'hiver suivant (2024/2025) d'essences variées, adaptées au sol et au climat et tolérantes au pathogène : les forestiers prévoient la plantation d'arbres « en mélange » avec la plantation de chênes, merisiers et alisiers afin de garantir la diversité des peuplements et leur résilience.

>> Avant la plantation, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation. Les jeunes plants seront par la suite protégés de la dent des grands herbivores par des protections individuelles.

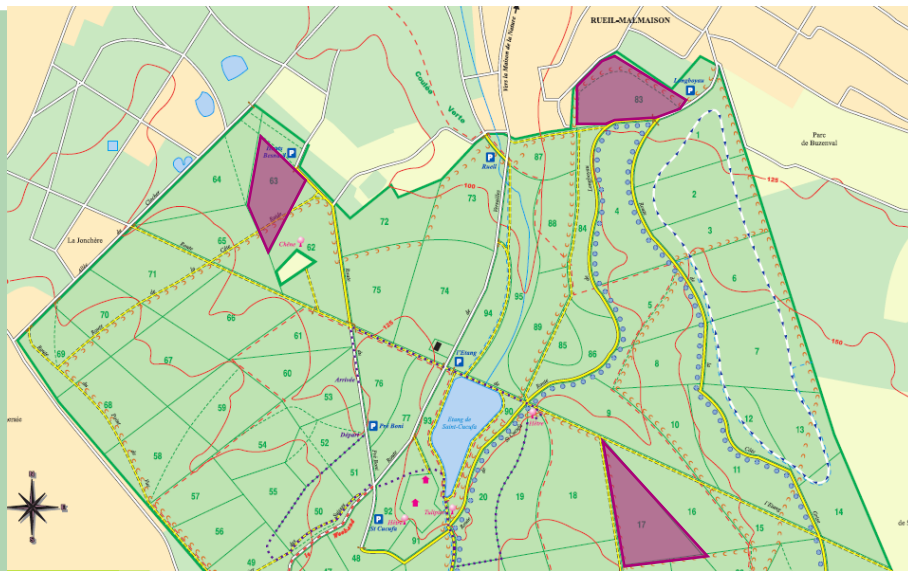
Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe



Coupe sanitaire suivie d'une plantation

La forêt domaniale de La Malmaison

Grande de 200 hectares, la forêt domaniale de La Malmaison est plus connue sous le nom de "Bois de Saint-Cucufa" : elle a appartenu à Joséphine de Beauharnais après la Révolution. Elle est essentiellement constituée de châtaigniers et de chênes. Les châtaigniers sont aujourd'hui menacés par la maladie de l'encre, les forestiers s'attellent à renouveler les peuplements afin de les rendre résilients aux enjeux climatiques actuels et futurs.

Son relief et sa mosaïque de sols expliquent la grande variété de paysages : futaies de chênes anciens, pentes couvertes de châtaigniers, aulnaies-frênaies dans les vallons. Elle abrite une biodiversité riche, notamment dans les milieux ouverts comme l'étang de Saint-Cucufa.



La maladie de l'encre

Ce pathogène appelé *Phytophthora* attaque le système racinaire des châtaigniers. La maladie a fait des dégâts considérables dans la châtaigneraie française entre la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle. On constate un développement de cette maladie en Île-de-France, notamment dû aux hivers doux et aux printemps pluvieux en lien avec le réchauffement climatique, favorables à la prolifération de ce pathogène qui se propage plus facilement dans l'eau.

Cette maladie concerne toute la châtaigneraie du nord-ouest de la France. Les arbres touchés se reconnaissent par des feuilles jaunâtres et petites, un dessèchement des rameaux, des fructifications de petite taille puis un dépérissement général. Il n'y a pas actuellement de traitement pour lutter contre cette maladie.

En savoir + :



CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'École
Ag.versailles@onf.fr